

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE122266004

Accorder un contrat à Paysagiste S. Forget inc. pour la reconstruction de l'égout combiné et de la conduite d'eau secondaire - Rue de l'Élysée et parties des rues de Côte et La Dauversière. Arrondissement: Saint-Léonard - Dépense totale de 2 884 169,35 \$, taxes incluses (contrat incluant des travaux contingents (5 %) de 2 784 169,36 \$ et des incidences de 100 000,00 \$) - Appel d'offres public numéro 101-48 - 8 soumissionnaires.

Rapport déposé au conseil municipal
Le 18 juin 2012

Direction générale

Direction du greffe
Division des élections et du soutien aux commissions
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Président

M. Laurent Blanchard
Arrondissement de Mercier-Hochelaga-
Maisonneuve

Vice-président

M. Lionel Perez
Arrondissement de
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Membres

M. Daniel Bélanger
Arrondissement du Sud-Ouest

M. Christian G. Dubois
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont - La Petite-
Patrie

Mme Ginette Marotte
Arrondissement de Verdun

Mme Marie Potvin
Arrondissement d'Outremont

Mme Lise Poulin
Arrondissement de Lachine

M. Gaétan Primeau
Arrondissement de Mercier-Hochelaga-
Maisonneuve

Montréal, le 6 juin 2012

M. Gérald Tremblay
Maire de Montréal
Membres du conseil municipal
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Bureau 1.113
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE122266004, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à Paysagiste S. Forget inc. pour la reconstruction de l'égout combiné et de la conduite d'eau secondaire - Rue de l'Élysée et parties des rues de Côte et La Dauversière. Arrondissement: Saint-Léonard - Dépense totale de 2 884 169,35 \$, taxes incluses (contrat incluant des travaux contingents (5 %) de 2 784 169,36 \$ et des incidences de 100 000,00 \$) - Appel d'offres public numéro 101-48 - 8 soumissionnaires. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Laurent Blanchard
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
Critères d'examen	4
Mandat SMCE122266004	5
Conclusion	7

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008). Compte tenu du caractère confidentiel et stratégique des informations contenues dans une soumission, chaque membre de la commission est tenu au respect de la plus stricte confidentialité à l'égard des informations reçues dans le cadre de l'examen d'un dossier. L'accès aux travaux de la commission est également limité aux personnes concernées pour le traitement du dossier visé.

La commission procède périodiquement à une révision des critères d'examen et dresse annuellement un bilan de ses activités.

Le rapport de la commission est considéré comme étant une partie intégrante du dossier décisionnel et du mandat desquels il découle et ce, conformément aux articles 2 du *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* et du *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats*.

Critères d'examen et modalités de fonctionnement

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Les contrats répondant à l'un ou l'autre des critères suivants font ainsi l'objet d'un examen de la conformité du processus d'appel d'offres :

1. Contrat de plus de 10 M\$
2. Contrat de biens et services ou contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2M \$ ou contrat de services professionnels de plus de 1M \$ et répondant à l'une des conditions suivantes :
 - Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;
 - Aucun appel d'offres effectué, le fournisseur étant considéré unique en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes;
 - Contrat accordé à un consortium;
 - Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;
 - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;

- L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;
 - Une transaction conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.
3. Contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la commission.

SMCE122266004

Accorder un contrat à Paysagiste S. Forget inc. pour la reconstruction de l'égout combiné et de la conduite d'eau secondaire - Rue de l'Élysée et parties des rues de Côte et La Dauversière. Arrondissement: Saint-Léonard - Dépense totale de 2 884 169,35 \$, taxes incluses (contrat incluant des travaux contingents (5 %) de 2 784 169,36 \$ et des incidences de 100 000,00 \$) - Appel d'offres public numéro 101-48 - 8 soumissionnaires.

À sa séance du 23 mai 2012, le comité exécutif, après avoir pris connaissance du dossier 122266004, a mandaté la Commission permanente d'étudier le dossier. Ce dernier répondait au critère suivant :

- *Contrat supérieur à 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % favorable à la Ville entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*

Le 29 mai, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE122266004 qui lui avait été confié. Ils ont rencontré les responsables de l'arrondissement de Saint-Léonard et du Service de l'eau qui ont répondu à leurs questions.

Ces derniers ont expliqué que les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction d'environ 650 mètres d'égout unitaire (combiné) de diamètre variant de 375 mm à 1200 mm sur la rue de l'Élysée, sur la rue de Côte, entre de Beauvais et La Dauversière et sur la rue La Dauversière, entre de Côte et de l'Élysée.

Parce que la reconstruction des conduites d'égout entraîne la démolition des conduites d'eau potable, la reconstruction de ces conduites d'eau secondaires de 200 mm de diamètre est aussi incluse au contrat. De plus, l'arrondissement de Saint-Léonard profite de ces importants travaux d'infrastructures pour y intégrer la reconstruction des trottoirs, du pavage et du réseau d'éclairage de rue. La répartition des coûts de ces travaux connexes a fait l'objet d'une entente entre le Service de l'eau et l'arrondissement.

Le processus d'appel d'offres s'est fait par voie publique. Sur dix-huit preneurs de cahier de charges, huit firmes ont déposé une soumission, soit une proportion de 44 %. Parmi les dix qui n'ont pas déposé d'offre, deux preneurs, Hanson Tuyaux et L'Écuyer sont des fournisseurs de matériaux. Trois preneurs sont des sous-traitants spécialisés; DJL et Pavages d'Amour en pavage et Pierre Brossard en électricité. Trois preneurs, Catalogna, Canbec et Salvex ont affirmé avoir manqué de temps pour préparer une offre. Un preneur, Super Excavation, n'a pas répondu à l'appel. Il n'a pas été possible de contacter Construction G-Nesis.

Pour ce contrat, l'enveloppe de contingences est déterminée à 132 579,49 \$ (taxes incluses), soit 5 % du coût des travaux avant les taxes. Il est à noter que, conformément à la procédure établie et à la pratique dans l'arrondissement de Saint-Léonard, les documents de soumission n'incluent pas le montant des contingences. Ce montant fixe, établi à partir du montant total de la soumission, a été calculé par la Division du génie de l'arrondissement et est inclus au tableau des résultats d'appel d'offres.

L'estimation, élaborée par la Division du génie de l'arrondissement de Saint-Léonard, se basait essentiellement sur les coûts de deux projets similaires, exécutés dans un environnement semblable, avec les mêmes documents standard d'appel d'offres de la Ville de Montréal. Un contrat octroyé en août 2011 au montant de 2 634 139,67 \$ couvrait des travaux d'infrastructures d'eaux sur une longueur totale de 425 mètres, pour un coût global unitaire de 6 200 \$/m; un autre, octroyé en avril 2009 au montant de 6 165 000,00 \$ couvrait des travaux sur une longueur totale de 930 mètres pour un coût global unitaire de 6 630 \$/m.

Le coût global unitaire de la soumission de Paysagiste S. Forget est de 4 280\$/m, soit une réduction de 33 % du coût moyen des deux autres contrats pour des travaux comparables.

L'estimation des professionnels a été fondée sur les prix du marché de la période 2009-2011, pour des travaux comparables. Cependant, le faible écart qui existe entre les quatre plus basses soumissions permet d'affirmer que l'offre pour l'exécution de ces travaux pour un montant s'élevant autour de 2 900 000,00 \$ est réaliste et reflète une réelle tendance à la baisse des prix pour l'année 2012 dans la région de Montréal.

Les membres de la commission ont longuement échangé avec les représentants de l'arrondissement sur les prix très bas proposés par les soumissionnaires, surtout si on les compare à l'estimation réalisée par les professionnels. Ils ont voulu savoir ce qui expliquait la diminution des coûts au mètre linéaire par rapport à des travaux comparables réalisés au cours des dernières années. L'arrondissement a constaté que le coût unitaire global pour des travaux comparables en 2011 avait été de 6 200 \$ le mètre, alors que la soumission de l'adjudicataire du présent contrat représente un coût de 4 280 \$ le mètre. Cette situation serait attribuable à une chute spectaculaire des prix des matériaux pour les canalisations en raison, possiblement, d'un surplus d'inventaire.

Les commissaires ont bien compris les explications données, mais ont néanmoins invité l'arrondissement à tenir davantage compte des nouvelles réalités du marché dans la préparation de leurs estimations.

Lors de leurs délibérations, les membres de la commission ont évoqué la possibilité que les professionnels de la Ville aient parfois tendance à être trop conservateurs dans leurs estimations, craignant peut-être d'arriver à une estimation trop basse.

Au terme de leurs délibérations, les membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats ont estimé avoir scrupuleusement exercé leur devoir de vigilance à l'égard de la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du présent contrat.

En conséquence, ils émettent le constat suivant.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les fonctionnaires de l'arrondissement de Saint-Léonard et du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

Contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % favorable à la Ville entre le prix de l'estimation et le prix soumis par l'adjudicataire.

Considérant les informations qui ont été soumises aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant que les explications fournies par les responsables de l'arrondissement de Saint-Léonard et du Service de l'eau sont satisfaisantes et justifiables;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE122266004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres tenu dans le cadre de ce dossier.